

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE**  
**COMPTE-RENDU DU JEUDI 28 MARS 2019**

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le jeudi 28 mars de l'An Deux Mil dix neuf à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.*

*Présents: Mr MANSANTI, Mmes CONVERSAT et INGRAIN, adjoints  
 MM. GOVIN, CAILLIET, RODRIGUES et DENOMBRET,  
 Mmes THINEY, RENAUT et CHARLOT*

*Absents excusés: Mme FORTINI (pouvoir Mr RODRIGUES) et Mr NICOLLAUD  
 (pouvoir Mr le Maire)*

*Secrétaire de séance: Mr CAILLIET*

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Comptes administratifs 2018 (2019-07 à 2019-09)
- 2 – Approbation des comptes de gestion (2019-10)
- 3 – Vote des budgets 2019 (2019-11 à 2019-13)
- 4 – Vote des 4 taxes communales (2019-14)
- 5 – Taxe d'assainissement par les exploitants agricoles (2019-15)
- 6 – Usagers qui n'utilisent pas ou peu l'eau (2019-16)
- 7 – Taxe de raccordement au réseau d'assainissement (2019-17)
- 8 – Concession de cimetière (2019-18)
- 9 – Cotisation des abonnés de mille et une p@ges (2019-19)
- 10 – Location salles du gymnase (2019-20)
- 11 – Tarif des columbariums (2019-21)
- 12 – Location de la salle polyvalente (2019-22)
- 13 – Prix de location des jardins pour l'année 2019 (2019-23)
- 15 – Attribution du logement F4 au 17 Rue Nationale (2019-24)
- 16 – Attribution du logement F3 au 1 Rue de la Forêt (2019-25)
- 17 – Prélèvements obligatoires sur les loyers (2019-26)
- 18 – Transfert de la compétence eau/assainissement (2019-27)
- 19 – CDD pour un agent communal (2019-28)
- 20 – Facturation à Mme PIANON Anne-Laure (2019-29)
- 21 – Loyer de l'étude notariale à compter du 1<sup>er</sup>/04/2019 (2019-30)
- 22 – Indemnité de conseil (2019-31)
- 23 – Programme 2019 pour l'entretien de la voirie (2019-32)
- 24 – Informations diverses

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 3 janvier 2019*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

1 - Comptes administratifs 2018

L'Adjoint présente les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire :

2019-07 \* COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Section de fonctionnement : excédent 87 755,86  
Section d'Investissement : déficit 196 624,46  
Résultat : déficit 108 868,60

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Communal de l'exercice 2018, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 1 095 266
- **Article 001** : Recette d'investissement : 47 797
- **Article 1068** : Recette d'investissement : 14 507

2019-08 \* COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : excédent 499,57  
Section d'investissement : excédent 27 738,93  
Résultat : excédent 28 238,50

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Eau et Assainissement de l'exercice 2018, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 38 125
- **Article 001** : Recette d'investissement : 232 223

2019-09 \* COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCE

Section de fonctionnement : déficit 57 561,35  
Section d'investissement : excédent 8 958,72  
Résultat : déficit 48 602,63

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Commerce de l'exercice 2018, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 8 873
- **Article 001** : Recette d'investissement : 31 783

2- Approbation des comptes de gestion établis par la Perception

2019-10 \* Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité tous les comptes de gestion établis par la perception

3 -Vote des budgets

2019-11 \* BUDGET COMMUNAL

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 846 954 € ainsi que l'investissement, en dépenses et en recettes, à 1 334 771 €

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le budget communal de l'exercice 2019

2019-12 \* BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 243 374 €, ainsi que l'investissement en dépenses et en recettes, à 377 113 €

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le budget eau et assainissement de l'exercice 2019

2019-13 \* BUDGET COMMERCE

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 54 673 € ainsi que l'investissement en dépenses et en recettes, à 201 233 €

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le budget commerce de l'exercice 2019

4 - Délibérations

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

2019-14 \* le vote des trois taxes communales à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,99 %
- Foncier bâti : 9,84 %
- Foncier non bâti : 34,65 %

2019-15 \* que la taxe d'assainissement sera payé par les exploitants agricoles ayant du bétail, sur un forfait de 50M3 par personne, plus 100M3 pour les salles de traite

2019-16 \* de facturer aux usagers qui n'utilisent pas ou peu l'eau du réseau communal, mais qui sont raccordés au réseau d'assainissement, une redevance d'assainissement forfaitaire de 40M3 par personne et par an

2019-17 \* de fixer la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à un montant forfaitaire de 400 €

2019-18 \* de maintenir le prix des concessions de cimetières, à savoir :

- 93 € pour une trentenaire
- 183 € pour une perpétuelle

2019-19 \* de fixer la cotisation des abonnés de l'association «mille et une pages» pour 2019, à savoir :

- Adultes : 10 €
- Enfants : 2 € (de l'entrée au collège jusqu'à 18 ans)
- Gratuit pour les enfants qui sont en maternelle ou en primaire

2019-20 \* de fixer le prix de location des salles du gymnase, à savoir (avec assurance et caution de 200 €) :

- 1 h/semaine (avec convention) : 20 €
- Prix de l'heure :
  - 15 € (petite salle)
  - 20 € (grande salle)
  - 30 € (complet)
- Prix journée :
  - 100 € (petite salle)
  - 150 € (grande salle)
  - 200 € (complet)

La facturation concernant l'utilisation du gymnase par les écoles sera faite comme suit :

- 25 € de l'heure par trimestre (l'hiver)
- 20 € de l'heure par trimestre (l'été)

2019-21 \* de fixer les tarifs suivants pour le columbarium, à savoir :

- Case : droit fixe 350 Euros
  - Concession 15 ans : 165 €
  - Concession 30 ans : 300 €
  - Concession perpétuelle (99 ans) : 850 €
- Concession individuelle au sol (1 m x 1 m)
  - 30 ans : 50 €
  - Perpétuelle : 100 €
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :
  - 50 Euros (présence obligatoire des pompes funèbres)

2019-22 \* de maintenir le prix de la location de la salle polyvalente, à savoir :

- 200 € (le WE) pour les habitants de la commune
- 200 € + 100 € (le WE) pour les personnes extérieures à la commune
- 200 € (la journée) pour des opérations commerciales
- 2 fois gratuites pour les associations communales

Une caution et une attestation d'assurance seront demandées à la réservation

2019-23 \* de fixer le prix de location des jardins communaux, pour l'année 2019, à :

- Sans compteur d'eau : 10 €/an
- Avec compteur d'eau : 15,24 €/an

2019-24 \* d'attribuer l'appartement type F4 au 17 Rue Nationale 1<sup>er</sup> étage, à Melle DUGUET Sophie, à compter du 1<sup>er</sup>/05/2019, pour un loyer de 470 €/mois, et d'encaisser la caution correspondante

2019-25 \* d'attribuer l'appartement type F3 au 1 Rue de la Forêt, à Mr REGNIER Thomas et Melle PAULIN Laura, à compter du 15/04/2019, pour un loyer de 460 €/mois, et d'encaisser la caution correspondante

2019-26 \* d'effectuer des prélèvements obligatoires sur tous les loyers des appartements communaux

2019-27 \* Vu la loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, qui impose notamment le transfert de l'eau et de l'assainissement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la possibilité donnée par le Gouvernement de reporter l'échéance de transfert à une date ultérieure, pour les EPCI n'ayant pas encore engagé de démarche en ce sens, et à condition que 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population en fassent la demande,

Considérant que le service d'eau de la Commune de FLOGNY LA CHAPELLE est géré par la commune et que le service d'assainissement est géré également par les services de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- S'OPPOSE au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- AUTORISE Mr le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire

2019-28 \* d'établir un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité, pour Monsieur Frank JACOB, en qualité d'adjoint technique, du 1<sup>er</sup>/04/2019 au 31/12/2019

2019-29 \* de facturer à Madame PIANON Anne-Laure, Psychologue-clinicienne, 63,66 € par trimestre (57 € de loyer + 6,66 € de charges) correspondant à ½ journée par semaine de location du cabinet de Melle Lucie BAZOT, situé à FLOGNY LA CHAPELLE 1 Place du Docteur Zlatoff, à compter du 1<sup>er</sup>/01/2019

2019-30 \* de fixer le loyer de l'étude notariale composé du bâtiment actuel ainsi que de l'ancien bâtiment de la poste, qui sera annexé, à 2 170,63 € par trimestre (loyer de l'étude pour 1 486,78 €/trimestre plus la moitié du loyer de l'ancienne poste soit 1 367,70 €/2 = 683,85 € / trimestre), à compter du 1er/04/2019

2019-31 \* le versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor, soit un montant de 451,68 €

2019-32 \* d'accepter le devis de l'entreprise MANSANTI TP, d'un montant de 7 650 € HT soit 9 180 € TTC concernant le programme 2019 pour l'entretien de la voirie

5 - Informations

- La Poste relais ouvrira ses portes le 3 juin 2019 chez Pascal CHEVALLIER au 7 Place des Commerces à FLOGNY LA CHAPELLE
- Un courrier a été reçu de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne concernant la possibilité de mettre à disposition, à titre gratuit, le gymnase le mercredi de 14 h à 15 h 30, pour des activités liées à la jeunesse. Le Conseil Municipal décide d'accepter car le créneau horaire est actuellement libre, moyennant le règlement de la location au prix voté ci-dessus
- Une demande de la société mycologique du Tonnerrois et de l'Avallonnais pour une sortie mycologique au profit des adhérents de l'association, ainsi qu'aux habitants de la commune, le 15 septembre 2019 de 9 h à 12 h 30. Le Conseil Municipal donne son accord

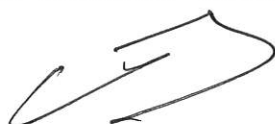
La séance est levée à 23 heures 15

Fait à Flogny la Chapelle le 02 avril 2019

Le Maire,  
Jean-Paul BOUVET.

A blue circular official stamp is partially visible behind the signature of Jean-Paul Bouvet.

Le secrétaire  
Jean-Bernard CAILLIET.

A handwritten signature in black ink.